

SOCIÉTÉ ANONYME
DE L'USINE DU FRANÇOIS

Au Capital de 1.200.000 francs

R. C. Fort-de-France N° 101

RAPPORT

PRÉSENTÉ

A L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

DU LUNDI 20 DÉCEMBRE 1948

Sur les Comptes de l'Exercice 1947

par l'Administrateur et le Comité de surveillance

— FORT-DE-FRANCE —

Imp. COURRIER DES ANTILLES

1948

2039/048

SOCIÉTÉ ANONYME
DE L'USINE DU FRANÇOIS

Au Capital de 1.200.000 francs

R. C. Fort-de-France N° 101

RAPPORT

PRÉSENTÉ

A L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES

DU LUNDI 20 DÉCEMBRE 1948

Sur les Comptes de l'Exercice 1947

par l'Administrateur et le Comité de surveillance

— FORT-DE-FRANCE —
Imp. COURRIER DES ANTILLES

1948

USINE du FRANÇOIS

Messieurs,

Conformément à nos statuts et à la Loi, je vous présente les comptes de l'exercice 1946-1947, arrêtés au 30 Novembre 1947.

Ainsi que vous le constaterez ci-contre, la part des fournisseurs s'élevait à Fcs : 31.375.662,65
ce qui faisait ressortir la tonne de cannes à fcs : 1.430,53
auxquels se sont ajoutées par la suite :

1) Plus value de Fcs : 13,10 sur 265.446 Litres de rhum à partir de Cavalaire, soit Fcs : 3.477.342,60
dont les 58,20 % aux fournisseurs : 2.025.813,40 ou 92,27 %
2*) Réalisation des sucres expédiés sur « Ile d'Aix » et « Sèvre » en 1940, soit : 720.315,55 dont les 3/4 aux fournisseurs : 540.236,25 ou 24,63 %

Montant du règlement définitif des cannes de cette campagne, arrêté en complet accord avec le Service des Contributions Indirectes 1.547,43 %

En ce qui a trait à notre Société, le compte de PERTES et PROFITS, à l'arrêt de nos écritures, présentait un solde créditeur de Fcs 12.013.923,67
auxquels il y a lieu d'ajouter les parts de l'Usine des plus-value et réalisation ci-dessus, soit en totalité : 1.633.608,50
13.647.532,17

Cette somme comprend, outre la part des recettes revenant à l'Usine pour l'exercice, une plus-value de Fcs : 11.625.409,26 provenant de la réalisation de rhum vieux et d'indemnités de logement et de transport.

Je vous propose de partager cette plus-value avec les fournisseurs de cannes dans la proportion des recettes normales, ce qui attribuerait à ceux-ci :

$$11.625.409,26 \times \frac{58,20}{100} = 6.765.988 \text{ — ou Fcs : } \dots 308,50 \text{ ‰}$$

Le règlement des cannes serait ainsi porté à : 1.855,93 ou 15.466, — la barrique de sucre, dont déjà payé : 1.547,43 ‰ ou 12.895f, 25 la barrique.

Il resterait à l'Usine	Fcs :	13.647.532,17
Moins, pour les fournisseurs	Fcs :	6.765.988, —
		6.881.544,17
à déduire le tantième de l'Administrateur		688.154,41
		6.193.389,76
Provision pour impôts		1.800.000, —

Je vous propose également de prélever une somme de 1.800.000, — permettant de verser un dividende de Fcs : 750 par action.

Le solde, soit Fcs : 2.593.389,76

serait versé à la réserve *après prélèvement de Fcs 650.000,- pour gratifications.*

L. HAYOT

RÉSULTATS 1947

Cannes reçues	21.932.820 K
Sucres obtenus	11.767 Q
Rhums	1.057.445 L

Produits réalisés et à réaliser

3.818 Q	Sucre exporté à 2.220 f, 53	8.478.017,—	
3.296 Q	Sucre vendus à la C ^m à 2.283 f :	7.524.768,—	
	Moins compensation sucre consommation locale.	439.830,—	7084.938,—
2.948 Q	Sucre vendus à Us. Ind. à 2.875 f	8.475.500,—	
1.705 Q	" Restant à réaliser	4.367.891,—	
11.767 Q		28.406.346,—	
	A déduire droits payés et à payer.	2.939.446,—	25.466.899,80
762.630 l	Rhum exportés au prix moyen à 26 ^f ,97	20.570.597,06	
114.414 l	" vendus sur place à 27 ^f ,57	3.155.089,90	
180.401 l	" restant estimés à 26 ^f ,15	4.717.486,53	28.443.173,49
1.057.445 l	Total des recettes		53.910.073,29

Affectation de ces Recettes

La part de ces recettes revenant aux fournis-		
seurs sera	$\frac{53.910.073,29 \times 58,20}{100}$	= 31.375.662,65
La part de ces recettes revenant à l'Usine sera :	$\frac{53.910.073,29 \times 41,80}{100}$	= 22.534.410,64
Total égal		53.910.073,29

DEPENSES

Sucres

Salaires	8.559.588,11	
Appointements	2.956.515,42	
Réparations & Entretien	1.994.663,06	
Frais généraux	1.478.545,18	
Allocations familiales & Congés Payés	1.125.218,—	
Assurance du Personnel	476.289,90	
Entretien des Voies ferrées	288.636,51	
Transport de Cannes	564.975,94	
Electricité	727.964,20	
Logement des Sucres	679.490,78	
Laboratoire	5.250,—	
Livraison des Sucres	427.992,15	
Approvisionnements	173.754,10	
Patentes & Impositions	165.023,70	19.623.907,05

Rhums

Assurance	88.156,05	
Appointements	264.922,19	
Combustible	964.771,13	
Menus frais	9.112,55	
Licence	10.500,90	1.337.462,82
Balance		13.198.450,03
		<u>34.159.819,90</u>

13 198 450,03

20961369,82

22

Travaux

21.000,00

22

210

0,954,84

120

100

120

100

RECETTES

Part des Recettes revenant à l'Usine Fres :		22.534.410,64
Auxquels s'ajoutent les sommes ci-après :		
Rhum Vieux	8.288.567,47	
Indemnité de Logement.	2.574.347,29	
« de Transport	<u>762.494,50</u>	11.625.409,26

34 159.819,90

USM
~~34.200.000~~
 3420
 = 450
 750
 00

~~37.500.000~~

 0,912

42 + François

Bilan de la Société Anonyme de l'Usine

ACTIF

Immobilisations	4.225.964,33
Portefeuille	25.262,90
Disponibilités	1.619.679,14
Approvisionnements	3.870.328,55
Produits Fabriqués	14.109.869,01
Débiteurs	35.125.240,31
Compte d'ordre	14.496,90
	<hr/>
	58.990.841,14
	<hr/> <hr/>

Compte de Pertes et Profits

Intérêts & Escomptes	907.257,14
Cotisation au Syndicat	349.568,20
3 % d'Intérêts statutaires au 30 Juin 1947	36.000,—
Assurance contre Cyclones.	391.182,90
Frais sur Sucres anciens	121.075,40
	<hr/>
Balance	1.805.083,64
	12 013.923,67
	<hr/> <hr/>
	13.819.007,31

du François arrêté au 30 Novembre 1947

PASSIF

Capital	1,200.000,—
Capital Supplémentaire	132.810,56
Réserve	1.004.384,54
Amortissements	3.118.135,34
Créanciers	32.542.996,08
Compte d'Ordre	2.591.144,62
Pertes & Profits 1946	6.387.446,33
Pertes & Profits 1947	12.013.923,67
	<hr/>
	58.990.841,14
	<hr/>

Exercice 1946-1947

Vente 2 plateaux usagés	2.200,—
Réalisation Mélasses avec U. S.	615.654,30
Camion compte exploitation	2.702,98
	<hr/>
Balance des Comptes Fabrication & Rhumerie.	13.198.450,03
	<hr/>
	13.819.007,31

Rapport du Comité de Surveillance

Messieurs,

Conformément à la loi et pour répondre au mandat que vous avez bien voulu nous confier, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'examen de la situation de votre société ainsi que du bilan et des comptes de l'exercice clos au 30 Novembre 1947.

Les livres et toutes les pièces comptables ont été mis à notre disposition dans les délais légaux. A leur examen, nous avons pu reconnaître la parfaite régularité des écritures et l'exactitude des évaluations.

Comme vous le remarquerez, le bilan vous est présenté en groupant sous une même rubrique les différents postes qui l'intéressent et qui figuraient en détail l'année dernière. Cette modification que nous approuvons permet une lecture plus aisée et plus compréhensible du bilan.

Nous estimons donc que vous pouvez donner approbation aux bilans et aux conclusions du rapport de l'Administrateur.

Fort-de-France, le 3 Décembre 1948

Les Commissaires aux comptes :

Th. de REYNAL, agréé par la Cour d'Appel de la Martinique
et Georges RIMBAUD

RAPPORT

prévu par la loi du 8 Août 1935

Messieurs

Conformément à la loi, nous avons l'honneur de vous informer que les cessions faites par ou à l'Usine du Robert où votre Administrateur a des intérêts directs et que les opérations effectuées avec MM. FLEURIOT & Cie ne donnent lieu à aucune observation de notre part, ces opérations entrant dans le cadre normal de l'activité de votre société et traitées aux meilleures conditions du marché à l'époque de leur réalisation.

Les cannes des propriétés où votre Administrateur est intéressé ont été réglées au même prix que celles des divers fournisseurs de l'Usine.

Toutefois et à toutes fins utiles, nous vous demandons d'accorder à votre Administrateur l'autorisation prévue à l'article 40 de la loi du 24 Juillet 1867 pour traiter éventuellement des affaires avec votre société au cours de l'exercice qui suit.

Fort-de-France, le 3 Décembre 1948.

Th. de REYNAL,

G. RIMBAUD.

